



Publié sur *Caisse de Prévoyance Sociale* (<http://www.cps.pf>)

[Accueil](#) > [Archives](#) > [Communiqués 2011](#) > Régime de Solidarité : 31 décembre 2011

Vous êtes affilié au Régime de Solidarité et vous n'avez pas encore renouvelé votre admission pour l'année 2011, vous avez jusqu'au 31 décembre 2011 inclus pour régulariser votre situation auprès de la mairie de votre lieu de résidence.

Ua tapa'ohia ?oe i te ?áfata Autaea?era?a, aita ra ?oe i fa?aâpi i tâ 'oe parau anira?a i te 31 nô mâti ra. E titau hia 'oe ia fa'atitiaifaro i tâ 'oe pu'e parau na mua a'e i te 31 no titema.

La Caisse de Prévoyance Sociale de la Polynésie française informe les assurés du Régime de Solidarité, ayant bénéficié des prestations en 2010 mais n'ayant pas encore renouvelé leur admission pour l'année 2011, qu'ils ont jusqu'au **31 décembre 2011 inclus** pour régulariser leur situation auprès de la mairie de leur lieu de résidence.

Passé ce délai, ils devront constituer un nouveau dossier pour l'année 2012.

Ce communiqué ne concerne pas les personnes qui bénéficient du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés, ni les enfants admis d'office au Régime de Solidarité de la Polynésie Française.

*Votre admission, c'est la continuité de vos droits.
Alors pensez-y !*

URL source (modified on 02/01/2012 - 14:19): <http://www.cps.pf/presse/communiqués/actualite/regime-de-solidarite-regularisez-votre-dossier>